

9 novembre 2009

**Célébration de la Journée européenne de la justice civile
Hôtel Colombi (Rottecking 16, Freiburg)
Cérémonie officielle débutant à 18h15
Heure prévue pour le speech : 19h15**

***Eléments pour l'intervention de M. Jan Kleijssen, Directeur des activités
normatives, Direction générale des droits de l'Homme et des affaires
juridiques, Conseil de l'Europe***

Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En tant que Directeur des affaires normatives, c'est pour moi un grand plaisir d'être parmi vous aujourd'hui et représenter le Conseil de l'Europe, pour célébrer ensemble la 7^{ème} édition de la Journée européenne de la justice civile.

Je souhaite tout d'abord adresser mes plus vifs remerciements aux autorités allemandes, et plus particulièrement au Ministère de la Justice du Bade-Wurtemberg, à l'Office fédéral de la Justice ainsi qu'aux tribunaux d'instance et de grande instance de Fribourg d'avoir pris l'initiative d'organiser cette journée. Je souhaite également remercier les tribunaux d'instance et de grande instance de Colmar, qui ont répondu positivement à l'invitation de démontrer la capacité de la justice à travailler main dans la main, sans se préoccuper des frontières. Nos remerciements vont également à la Commission européenne, et notamment à Mme Ewa Kürth, pour sa contribution essentielle à l'organisation de cette Journée.

Permettez-moi enfin de rendre hommage à cette occasion à l'ensemble des Etats membres qui, depuis 2003, date du lancement de la Journée européenne de la justice civile par le *Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale* de la Commission européenne et la *Commission européenne pour l'efficacité de la Justice, également connu sous l'abréviation CEPEJ*, du Conseil de l'Europe, se prêtent ainsi au jeu et ouvrent leur tribunaux au public ; cette année encore, une quinzaine de pays organisent ce mois des réunions, conférences, visites de tribunaux, simulation de procès pour permettre à leurs justiciables de mieux connaître leur justice et faire ainsi valoir leurs droits.

" La Journée de la justice aidera les 800 millions de citoyens des 45 (à l'époque) Etats membres du Conseil de l'Europe à être mieux informés sur leurs droits et sur la façon dont fonctionne la justice civile. Les relations de nature civile et familiale sont au cœur de l'Europe plus humaine que tente de développer notre Organisation ". C'est ainsi qu'en 2003, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de l'époque, M. Walter Schwimmer, lançait cet événement.

Imaginez en effet un viticulteur de la région de Colmar, ayant acheté, pour la première fois de sa vie professionnelle, une partie de son matériel à Fribourg (car il est plus solide...). Il a, par malchance, un litige avec le transporteur de matériel, qui est lui aussi allemand. Ce viticulteur n'a jamais eu affaire à la justice. A qui doit-il s'adresser pour avoir des renseignements rapides et efficaces sur les démarches à accomplir ? Doit-il demander conseil en Allemagne ou en France ? A Colmar ou à Freiburg ? Ce futur justiciable est à l'image de nous tous : la justice nous effraye, nous est inconnue, perturbe notre quotidien alors qu'elle devrait apparaître comme un moyen d'apaisement des relations socio-économiques, comme une solution à nos problèmes.

En 2005, pour asseoir cet événement dans la réalité judiciaire européenne et en tant qu'émanation de la Journée européenne de la justice civile, nous avons également décidé de décerner un Prix intitulé la « Balance de Cristal », qui est à l'image de l'Europe du droit que l'Union européenne et le Conseil de l'Europe veulent construire ensemble : une Europe plus humaine qui progresse à travers l'échange d'expériences et de bonnes pratiques et qui s'appuie sur les femmes et les hommes de l'art qui sont quotidiennement en contact avec les citoyens.

En juin dernier a été décernée pour la première fois une Balance de Cristal en matière pénale, qui a récompensé le *Service polonais des établissements pénitentiaires de la Commission centrale* pour son projet «*Le travail volontaire des détenus en Pologne*». Je me permets de rappeler que le parquet général du Land de Brandebourg, pour un projet de justice électronique, a également reçu une mention spéciale lors de cette édition.

La dernière Balance de cristal en matière civile a été attribuée l'année passée à "Her Majesty's Courts Service", Royaume-Uni, une initiative offrant aux justiciables une médiation rapide, simple et gratuite pour des petits litiges.

Les matières civile et pénale étant désormais couvertes par ce Prix, le Conseil de l'Europe exprime le souhait qu'à l'avenir, elles puissent être regroupées d'une manière ou d'une autre en un Prix unique, dont les modalités d'organisation et d'attribution seront à définir conjointement avec la Commission européenne. Cela lui conférerait une plus grande visibilité et permettrait, de manière plus générale, de récompenser, tous les ans ou tous les deux ans, les initiatives innovantes susceptibles d'être reprises par d'autres instances judiciaires, dans d'autres pays d'Europe, afin d'améliorer la qualité du service public de la justice offert par nos Etats membres aux justiciables européens.

C'est dans cet esprit que travaille la CEPEJ pour mieux connaître le fonctionnement des systèmes judiciaires européens, les délais des procédures judiciaires, et, partant, proposer des mesures pragmatiques et des outils concrets pour réformer les systèmes de justice. Je ne vous donnerai qu'un exemple : en décembre prochain, sera publié un questionnaire à l'usage interne des tribunaux et des Ministères de la justice : il s'agit d'une enquête de satisfaction auprès des usagers des tribunaux des pays membres du Conseil de l'Europe. Avant publication, et pour être immédiatement utilisable, la CEPEJ l'a ses derniers mois soumis au test de son Réseau de tribunaux référents. Rares sont les tribunaux qui, en Europe, se préoccupent ainsi du résultat de leur travail quotidien dans la vie de leurs

concitoyens, par le biais d'enquêtes de satisfaction. La CEPEJ souhaite une dissémination la plus vaste possible de cette enquête, établissant une interaction plus forte entre la justice et ses usagers.

C'est également dans cet esprit qu'au sein du Conseil de l'Europe le Comité européen de coopération juridique, le CDCJ, travaille actuellement à consolider les normes européennes concernant notamment l'indépendance, l'efficacité et les responsabilités des juges, en préparant une nouvelle Recommandation qui permettra d'actualiser celle de 1994 qui faisait référence en la matière. Le CDCJ travaille également au développement d'une justice adaptée aux enfants, suite à une Résolution adoptée par les Ministres européens de la justice réunis à Lanzarote en octobre 2007. A ceci s'ajoute de nombreux instruments juridiques relevant de la justice civile, qu'il s'agisse, pour n'en citer que quelques exemples :

- de la Convention européenne en matière d'adoption des enfants (révisée) ;
 - de la Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants ;
 - de l'Accord européen sur la transmission des demandes d'assistance judiciaire ;
 - de la Recommandation Rec (2003) 17 en matière d'exécution des décisions de justice ;
 - de la Recommandation Rec (2002) 10 sur la médiation en matière civile ;
- ou enfin
- de la Recommandation CM/Rec(2007)8 sur les solutions juridiques aux problèmes d'endettement.

De même le Conseil consultatif de juges européens, le CCJE, et le Conseil consultatif de procureurs européens, le CCPE, consolident le corpus de standards européens dans le domaine de la justice, à travers leurs avis portant sur le statut et le rôle des juges et des procureurs. Bien que n'étant pas à proprement parler des instruments juridiques, ces avis n'en deviennent pas moins des références incontournables pour nos Etats membres.

Enfin, de nombreux programmes de coopération ciblée avec nos 47 Etats membres, visent à soutenir les réformes législatives et institutionnelles dans le domaine de la justice.

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil de l'Europe et la Commission européenne attachent à cette Journée la plus grande importance. Je me réjouis que cette Journée européenne de la justice civile soit placée sous le double patronage du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne. Ceci démontre qu'en matière de justice, les institutions européennes ne parlent que d'une seule voix, à partir de normes et de standards communs, pour atteindre des objectifs partagés : améliorer le fonctionnement de systèmes judiciaires indépendants, efficaces et de qualité. Ces objectifs sont inscrits dans le Memorandum d'accord signé entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et l'organisation de cette journée commune en est une traduction concrète très heureuse.

Lors de ses derniers mois, a été posée, au sein des instances de l'Union européenne la question de l'évaluation de la justice comme élément essentiel pour renforcer la nécessaire confiance mutuelle entre ses systèmes judiciaires de l'Union.

Elle devrait conduire les Etats membres de l'UE à faire de l'évaluation de la justice l'un des objectifs du programme de Stockholm, qui devrait définir, à la fin de cette année, les priorités de l'Union en matière de justice, de liberté et de sécurité pour les prochaines années.

Si le programme de Stockholm marque un réel intérêt pour le Conseil de l'Europe, c'est en premier lieu parce que les deux institutions européennes partagent les mêmes valeurs et les mêmes principes fondamentaux lorsqu'il s'agit de protéger les droits de l'homme et de renforcer la prééminence du droit. Les priorités des 27 Etats de l'Union européenne en matière de justice, de liberté et de sécurité, ne peuvent diverger des priorités des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Il nous faut construire l'espace de justice européen dans la complémentarité, sur des bases communes.

Cette question prend une dimension toute spécifique lorsqu'il s'agit d'évaluer le fonctionnement de l'Etat de droit en général, et de la justice en particulier.

La Convention européenne des droits de l'homme et le contrôle exercé par le juge européen (la Cour européenne des droits de l'homme) jouent sans aucun doute un rôle fondamental en la matière, système juridictionnel complété par le mécanisme de surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour, assuré par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, conformément à l'article 46 §2 de la Convention.

Il convient toutefois de rappeler que le mécanisme de contrôle instauré par la Convention est complété par d'autres mécanismes essentiels qui ont aujourd'hui fait leur preuve et s'imposent tant par leur autorité politique que par leur expertise juridique et technique : le Comité européen pour la prévention de la Torture et le Groupe d'Etats contre la Corruption font notamment partie de ces mécanismes. Dans le domaine de l'efficacité et de la qualité de la justice, la CEPEJ dispose désormais d'un outil très performant pour évaluer, à partir d'une méthode sans précédent et largement reconnue par la communauté scientifique, le fonctionnement au quotidien des tribunaux. La CEPEJ a de surcroît mis en place le Centre SATURN pour analyser la gestion du temps dans les tribunaux. Les travaux du centre SATURN devraient permettre de disposer, dans les mois à venir, d'un véritable observatoire européen permanent des délais des procédures judiciaires.

L'enjeu est donc de savoir dans quelle mesure et de quelle manière les mécanismes d'évaluation du Conseil de l'Europe peuvent concourir aux objectifs que se fixe l'Union européenne. Chacun s'accorde à dire qu'il n'est pas question de dupliquer ce qui existe.

Il s'agit donc, bien au contraire, de créer et de renforcer les synergies entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne en matière d'évaluation de la justice.

Le Traité de Lisbonne prévoit l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Ceci constituera un grand pas en avant.

Il s'agit de passer des déclarations politiques aux modalités concrètes de coopération, qui permettront de mettre au profit de l'Union européenne le savoir faire et les résultats des travaux du Conseil de l'Europe.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait des propositions concrètes à la Présidence suédoise concernant le projet de Programme de Stockholm.

A l'image de ce qui s'est passé il y a tout juste 20 ans à Berlin, et dont le monde entier parle cette semaine, c'est sans « mur », sans barrière et ensemble que nous ferons progresser l'Europe du droit, sur les valeurs des droits de l'homme et de l'Etat de droit qui nous rassemblent ce soir à Freiburg.

Je vous remercie.